

Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du neuf février, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Patricia CAVALIERI D'ORO, Fanny CAMPAGNE ARMAING, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Viviane PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Mathieu BERARD, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Michel ZDAN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Fabienne BARRE donne procuration à Mathieu BERARD, Joël CAZAJUS à Claude DIDIER, Michel COURTIADÉ à Nadia ESTANG, Céline HEBRARD à Floréal MUNOZ, Laurence VASSAL à Céline GABRIEL ;

ABSENTS EXCUSES : Gisèle ALAUZY, Patrick BRIOL, André COSTES, Éric DIDIER, Viviane IMBERT, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sébastien VINCINI ;

ABSENTS : Sandrine BARTHE, Philippe BLANQUET, Pierre-Yves CAILLAT, Yoann DARCHE, Didier GALLET, Serge MARQUIER, René PACHER, Wilfrid PASQUET.

Nombre de membres :

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	31	36

Patrick CASTRO est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président présente le procès-verbal de la séance du 16 janvier. Celui-ci n'amenant ni question ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

Petite enfance, enfance, jeunesse

1. Bilan de la Convention Territoriale Globale 2022 et 2023 – *Point d'information*
2. Réponse à l'appel à projets du FONJEP « Evaluation des actions associatives »

Déchets

3. Annexe à la convention de compostage partagé

Questions diverses

Monsieur le Président donne la parole à Joséphine ZAMPESE, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et Aliénor SAINT-MACARY, chargée de coopération CTG, afin de présenter le bilan de la Convention territoriale Globale pour les années 2022 et 2023.

2024-10

Réponse à l'appel à projets du FONJEP « Evaluation des actions associatives »

Madame la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse indique qu'un appel à candidatures a été lancé par le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) pour des terrains d'expérimentation en recherche participative sur l'évaluation des actions associatives. Elle propose de répondre à cet appel à projets pour travailler sur l'évaluation des actions jeunesse menées par le Foyer d'Auterive. Il s'agit de travailler en trinôme : le Foyer, la CCBA et un laboratoire de recherche, pour construire ensemble des outils d'évaluation de l'action associative financée par la collectivité.

Cette expérimentation permettrait, d'une part, d'approfondir le partenariat entre le Foyer et la CCBA, en travaillant main dans la main sur un projet structurant, et, d'autre part, de bénéficier du transfert de savoirs de l'équipe de recherche pour mettre en place

des outils d'évaluation qui seront ensuite duplicables sur l'ensemble des actions menées en direction de la jeunesse ainsi que sur d'autres champs d'intervention et avec d'autres acteurs.

Le projet sera élaboré et mené en binôme par la chargée de coopération CTG pour la CCBA et la directrice pour Le Foyer d'Auterive. Madame la Vice-Présidente précise que cet appel à projet n'a pas d'impact financier direct pour la CCBA. L'engagement de la CCBA porte uniquement sur le temps de travail de la chargée de coopération CTG.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la soumission conjointe avec l'association Le Foyer d'Auterive d'un dossier en réponse à l'appel à candidatures diffusé par le FONJEP *Terrains d'expérimentation (association + financeur(s)) ; L'évaluation des actions associatives : comment en faire l'affaire de tous via des expérimentations en recherche participative ?*

En complément, Madame ZAMPESE précise :

- que le dossier étant à déposer avant le 29 février, il est déjà presque finalisé,
- que le soutien financier accordé sous forme de subvention n'excédera pas 5 000 € par an,
- qu'il est proposé de prendre contact avec l'unité mixte de recherche « Education, Formation, Travail, Savoirs » de l'université Toulouse Jean-Jaurès
- que le jury en charge de sélectionner les dossiers est composé des membres du FONJEP, de l'institut du monde associatif, et de deux consultants en charge du dispositif,
- que 5 territoires seront sélectionnés en France, sur 78 participants à l'heure actuelle,
- que les critères de sélection sont les suivants : l'intérêt de l'objet ou des objets d'évaluation envisagé(s), la faisabilité de l'évaluation, les besoins auxquels pourraient répondre, la compatibilité de l'objet et du processus d'évaluation envisagés avec une approche expérimentale et la qualité du binôme et de son partenariat.

2024-11

Annexe à la convention de compostage partagé

Monsieur le Vice-Président en charge de la collecte et la valorisation des déchets rappelle que des conventions ont été adoptées le 6 octobre 2020 afin de définir les modalités de mise en place du compostage partagé.

En complément, il propose aujourd'hui d'y ajouter une annexe pour les cas où la structure signataire n'est pas propriétaire de la parcelle d'implantation du site de compostage. Monsieur le Vice-Président présente ladite annexe qui permet ainsi de disposer de l'autorisation du propriétaire de la parcelle.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en vigueur d'une annexe à la convention de compostage partagé pour les cas où la structure signataire n'est pas propriétaire de la parcelle d'implantation du site de compostage,

APPROUVE ladite annexe telle que présentée et jointe à la présente délibération.

Monsieur le Président rappelle que la journée de nettoyage de printemps se tiendra le 16 mars prochain. Le rendez-vous est donné à 8h30 à la CCBA, et se terminera à 12h à Puydaniel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Le Président
Serge BAURENS



Le secrétaire de séance
Patrick CASTRO

